COMPTE RENDU COMITE DE SUIVI N°4
PROJET EOLIEN DES RAINETTES
COMMUNE DE CHANTRAINES

Mardi 24 Mai 2022

Dans le cadre du développement du projet éolien des Rainettes sur la commune de Chantraines, un comité de suivi du projet a été créé afin de suivre l'avancement du projet et pour permettre aux élus et représentants de la commune d'être parties prenantes du projet.

Présents :

- JPee :
  - Benjamin DEHERRE – Chef de projet éolien

Comité de suivi du projet :

- Guy NORIS
- Jean-Jacques NUFFER
- Joël PIERRET
- Angélique VAN COPPENOLLE
- Bernard LESEUR

+ Conseil municipal

Points abordés :

- Historique du projet
- Rappel des enjeux
- Le projet des Rainettes en quelques chiffres
- Retombées financières du projet éolien des Rainettes
- Planning et prochaines étapes

1) Historique du projet

Pour démarrer, l'historique du projet a été mentionné par JPee
En synthèse :

- Printemps 2017 : initiation du projet avec les élus de Chantraines
- Février 2018 : lancement de l'étude d'impact du projet
- Octobre 2019 : dépôt de la demande d'autorisation en préfecture de Chaumont (18.10.19)
- Février 2020 : demande de compléments à apporter au dossier par les services de l'Etat
- Mars 2022 :
    - dossier jugé complet et recevable par la DREAL
    - avis de l'autorité environnementale sur le projet
- Avril 2022 : arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique
- Mai 2022 : enquête publique en cours depuis le 16 mai

ENQUETE PUBLIQUE DU 16 MAI AU 14 JUIN 2022

Puis une synthèse de la concertation et de la communication effectuée depuis le début du projet a été faite par JPee :

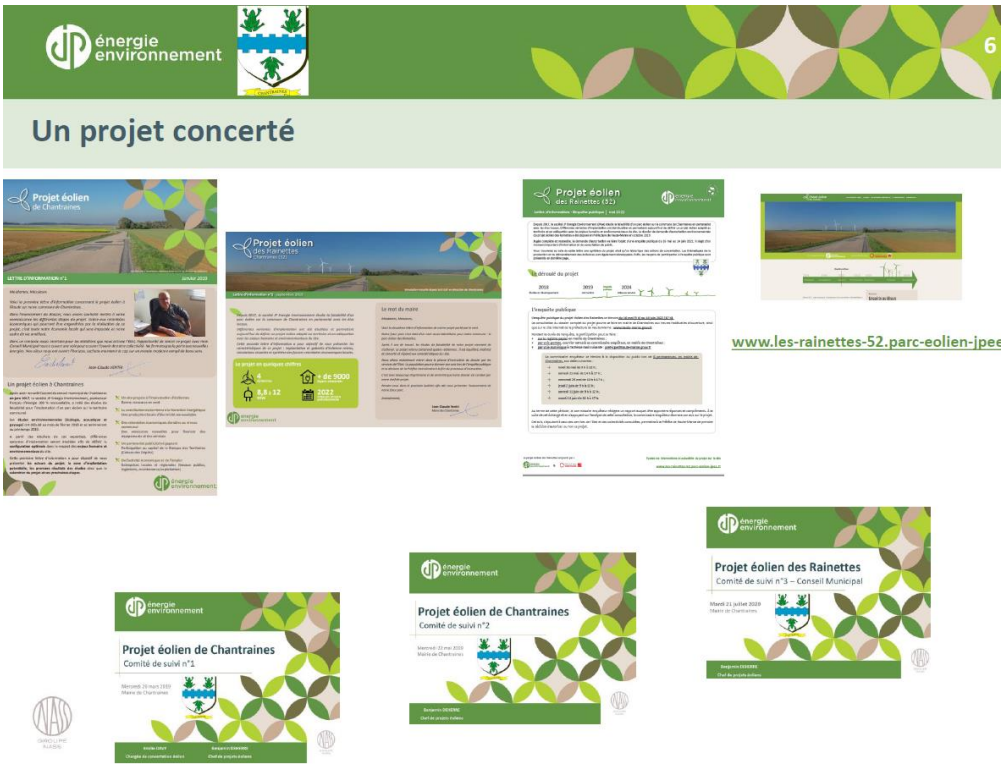

En effet, de nombreux échanges ont eu lieu avec les élus depuis le début du projet. Les élus ont régulièrement communiqué sur le projet par le bulletin municipal tout au long de son avancée. Par ailleurs, 3 lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des riverains et un site internet dédié au projet a été créé.
Un comité de suivi est également en place depuis 2018.

2) Rappel des enjeux

Ecologie :

ENJEU PRINCIPAL DU PROJET : LE MILAN ROYAL

Rappel des principaux enjeux - Milieu naturel

- Enjeu principal autour du milan royal en phase de migration

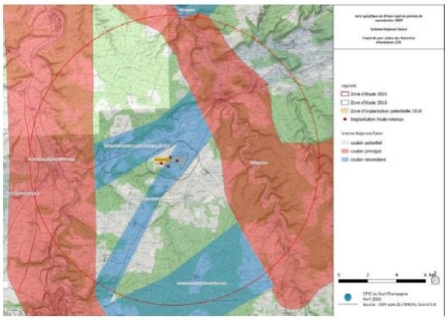

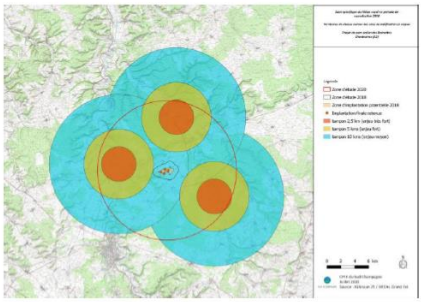

- Enjeu modéré à fort pour les chiroptères (forte activité mesurée au droit des boisements)

Paysage :

Rappel des principaux enjeux – Paysage et Patrimoine

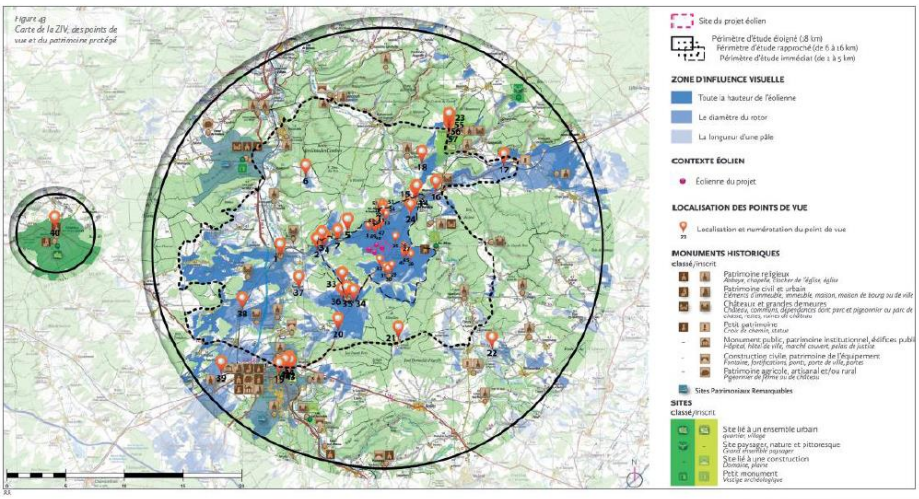

- Vallée chatillonnaise entre vallée de la marne et vallée du rognon – barrois ouvert
- Rapport d'échelle avec la côte de meuse
- Cyclorail
- Patrimoine proche / Ville de Chaumont

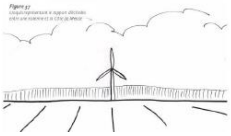

3) Le projet des Rainettes en quelques chiffres

JPee a ensuite rappelé au comité les points clés relatifs au projet des Rainettes : nombre d'éoliennes, caractéristiques, emplacements, production estimée, distance aux habitations…. :

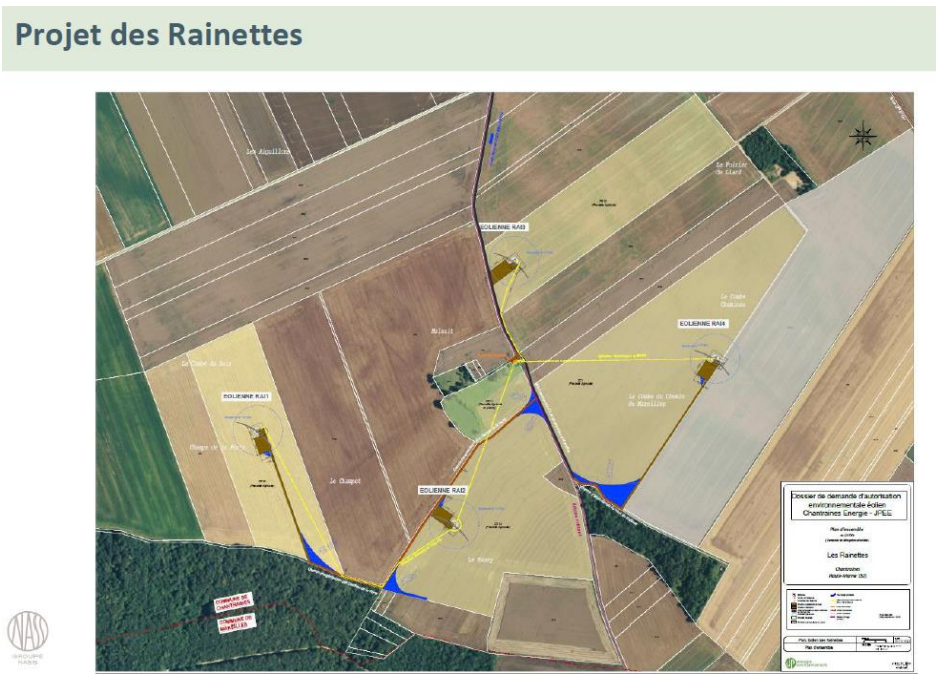

Des photomontages ont, à cette occasion, été à nouveau présentés aux membres du comité de suivi et au conseil municipal.

4) Retombées financières du parc éolien

La commune percevra des retombées économiques via :

1) *La fiscalité générée par l'implantation du parc éolien*

énergie environnement

Retombées financières pour la commune - Fiscalité

Simulation fiscalité annuelle : *Pour 1 éolienne de type Vestas V110 - 2,2 MW*

Taxes	Chantraines	Comcom Meuse Rognon	Région et département
Taxe Foncière	840 €	298 €	1 676 €
CFE	1370 €	436 €	-
CVAE	*	1 259 €	3 493 €
IFER	3 256 €	8 140 €	4 484 €
TOTAL	**5 466 €**	**10 133 €**	**10 053 €**

*Simulation non contractuelle – Régime de fiscalité : **fiscalité additionnelle – 20% IFER***
* % de la CVAE reversée à la commune par la CdC

2) *La convention communale de partenariat JPee/commune*

En plus de la fiscalité, la commune percevra un loyer annuel pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien via la convention communale signée avec JPee.

Au total, la commune percevra environ 44 000 €/an.

5) Planning et prochaines étapes du projet

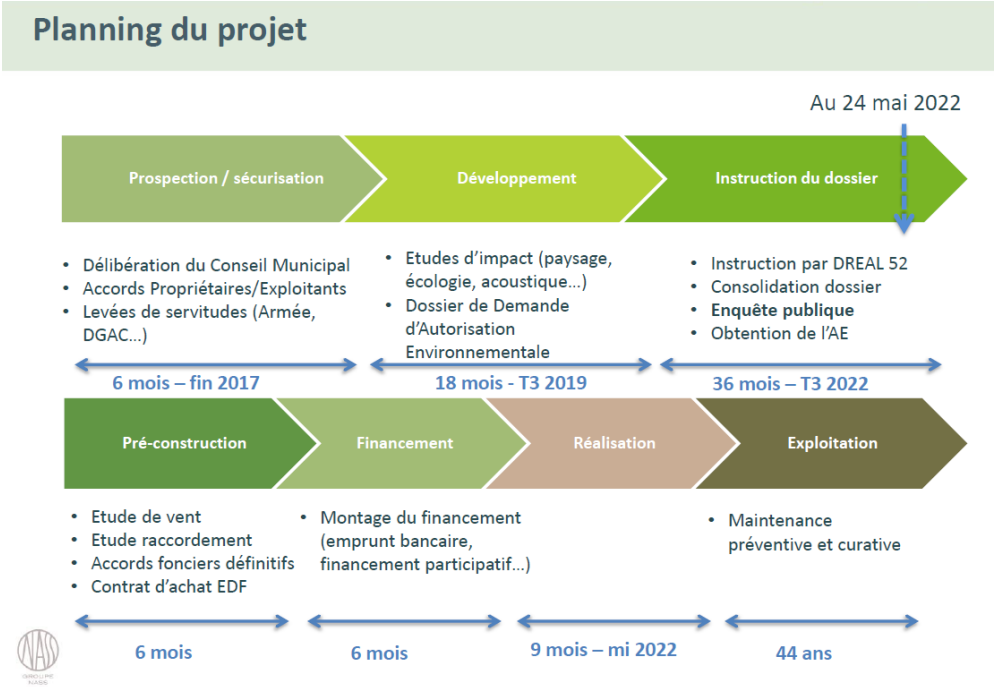

A venir :

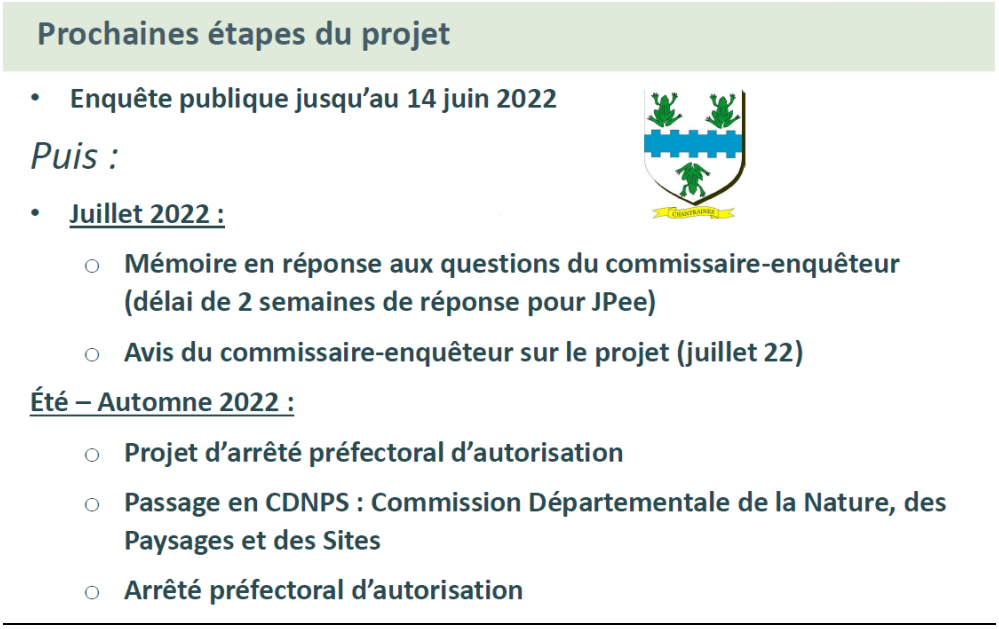

JPee a ensuite donné à l'ensemble des participants les modalités relatives à l'enquête publique en cours sur la commune :

ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique : 16 mai 2022 - 14 juin 2022

Où contribuer :

- sur le registre papier en mairie de Chantraines ;
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur, en mairie de Chantraines ;
- par voie numérique à l'adresse mail suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de 6 permanences, en mairie de Chantraines, aux dates suivantes :

→ **lundi 16 mai de 9 h à 12 h ;**

→ **samedi 21 mai de 14 h à 17 h ;**

→ **mercredi 25 mai de 14 h à 17 h ;**

→ **jeudi 2 juin de 9 h à 12 h ;**

→ **samedi 11 juin de 9 h à 12 h ;**

→ **mardi 14 juin de 14 h à 17 h.**

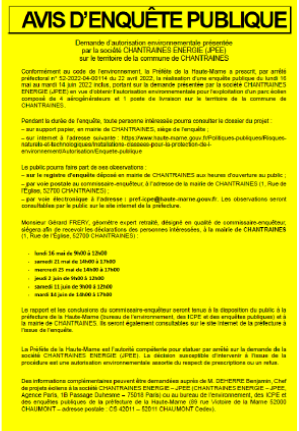

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE)
sur le territoire de la commune de CHANTRAINES

Conformément au code de l'environnement, le Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2022-04-00114 du 22 avril 2022, la réalisation d'une enquête publique du lundi 16 mai au mardi 14 juin 2022 inclus, portant sur la demande **présentée** par la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de CHANTRAINES.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :
– sur support papier, en mairie de CHANTRAINES, siège de l'enquête ;
– sur internet à l'adresse suivante : https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique

Le public pourra faire part de ses observations :
– sur le registre d'enquête déposé en mairie de CHANTRAINES aux heures d'ouverture au public ;
– par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de CHANTRAINES (1, Rue de l'Eglise, 52700 CHANTRAINES) ;
– par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

Monsieur Gérard FRERY, géomètre expert retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, à la mairie de CHANTRAINES (1, Rue de l'Eglise, 52700 CHANTRAINES) :

- **lundi 16 mai de 9h00 à 12h00**
- **samedi 21 mai de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 25 mai de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 2 juin de 9h00 à 12h00**
- **samedi 11 juin de 9h00 à 12h00**
- **mardi 14 juin de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques) et à la mairie de CHANTRAINES. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société CHANTRAINES ENERGIE (JPEE). Le décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. DEHERNE Benjamin, Chef de projets éoliens à la société CHANTRAINES ENERGIE – JPEE (CHANTRAINES ENERGIE – JPEE, Agence Paris, 18 Passage Sorbier – 75018 Paris) ou au bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).

Enfin, la séance s'est terminée par de nombreux échanges et questions sur le projet et l'éolien en général.